



Association AES St-Martin,
place du Village 1, CP 26, 1609 St-Martin
aes.stmartin@gmail.com

DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNALE

Les parents remplissent ce formulaire et le transmettent à la structure pour attestation par le secrétariat communal.

La classe de tarif ainsi déterminée permet de calculer la subvention à laquelle ils ont droit.

ENFANT

Nom : Date de naissance :

Prénom :

MÈRE :

Nom-Prénom PÈRE :
Nom-Prénom

No tél. privé : No tél. privé :

Rue : Rue :

NPA Localité : NPA, Localité :

Autre personne

contribuant aux frais
du ménage (concubin/e)

Selon le/s dernier/s avis de taxation en notre possession, le tarif suivant sera appliqué :	Tarifs de l'AES, dès août 2017						
	Revenu annuel brut*			Tarif horaire			
	Barème	Tranches		Parents, CHF	%	Commune, CHF	%
NB Ce tableau ne tient pas compte de la subvention Etat-Employeur octroyée aux enfants en âge d'école enfantine (1H et 2H)	A	CHF -	CHF 30 000,00	2,5	33%	5,0	67%
	B	CHF 30 001,00	CHF 40 000,00	3,0	40%	4,5	60%
	C	CHF 40 001,00	CHF 50 000,00	3,5	47%	4,0	53%
	D	CHF 50 001,00	CHF 60 000,00	4,0	53%	3,5	47%
	E	CHF 60 001,00	CHF 70 000,00	4,5	60%	3,0	40%
	F	CHF 70 001,00	CHF 80 000,00	5,0	67%	2,5	33%
	G	CHF 80 001,00	CHF 90 000,00	5,5	73%	2,0	27%
	H	CHF 90 001,00	CHF 100 001,00	6,0	80%	1,5	20%
	I	CHF 100 001,00	CHF 110 000,00	6,5	87%	1,0	13%
	J	CHF 110 001,00	CHF 120 000,00	7,0	93%	0,5	7%
	K	CHF 120 001,00	+	7,5	100%	0,0	0%

*Base de calcul : revenus bruts cumulés du ménage : avis de taxation pts 1.11 à 3.57.

Déductions : pensions alimentaires versées.

Sceau de la commune :

Signature boursière communale :

Date :

15.03.18